



Verre vendu avec boisson contre avis client

Par **Nathadu34**, le **14/09/2019** à **19:37**

Bonjour. Je suis supportrice d'un club de foot et jusqu'à présent la boisson vendue en buvette coûtait 3€ + 1€ le verre si on le souhaitait. Depuis quelques temps ils vendent la boisson 4€ et imposent le verre au client. On peut le refuser mais on ne paiera pas moins cher pour autant. Cela me semble abusif. Qu'en est il aux yeux de la loi svp. Merci beaucoup.

Par **youris**, le **14/09/2019** à **19:55**

bonjour,

dès l'instant ou vous êtes informé des conditions de vente, il n'y a pas d'abus.

vous acceptez ou vous refusez de consommer.

salutations

Par **P.M.**, le **14/09/2019** à **20:26**

Bonjour,

Cette décision a dû être prise par les dirigeants du club mais la Loi ne prévoit pas tout...